

ton équipier

Commercialisation de produits innovants

Guide des aides financières
pour l'utilisation des services
de Ton Équipier

Table des matières

Aide	Montant maximum admissible	Montant à déboursier	Exemples
Appel de projets primo-adoptants	50 000\$	50%	Encadrement et accompagnement d'un projet pilote pour l'évaluation d'une nouvelle technologie par ses utilisateurs potentiels
Fonds Écoleader	50 000\$	25%	Étude de marché pour l'introduction d'une technologie verte
Service d'accompagnement Momentum	75 000\$	10-20%	Accompagnement dans la préparation, la réalisation et le succès d'un salon commercial
Bons d'incubation	60 000\$	25%	Mise en place d'un guide de ventes et marketing pour favoriser l'embauche d'un vendeur
StartAéro 360°	40 000\$	900\$ + 25%	Amélioration des outils de ventes et marketing pour favoriser la prospection et la conversion de clients
Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE)	250 000\$	50%	Préparation de la stratégie d'exportation
CanExport PME	100 000\$	25%	Préparation, réalisation et prêt de personnel pour la gestion de foire commerciale aux États-Unis
PME MTL	150 000\$	25%	Diagnostic de commercialisation d'une entreprise en croissance
Développement économique locaux (SADC-CAE)	90 %	10%	Accompagnement dans l'exploration d'un nouveau marché pour diversifier les clients d'une entreprise

Aide provinciale

Appel de projets Primo-adoptants

Pour : Startup ou PME afin d'encourager les entreprises à innover par l'utilisation précoce de technologies créées par de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance (startup).

Projets admissibles : Les projets admissibles nécessitent le recours à de la recherche et à de l'innovation pour la poursuite du développement d'une technologie innovante destinée à la commercialisation et répondant au besoin du primo-adoptant potentiel. Cette technologie doit être développée par la startup.

Montant : maximum 50 000\$ pour la période de réalisation du projet (max 12 mois) ou 50% des dépenses admissibles. Nécessite la contribution d'au moins 50% des dépenses admissibles en espèces (cumul des aides financières publiques non acceptées).

Critères d'admissibilité des startups :

1. Elles sont légalement constituées selon les lois fédérales ou québécoises en vigueur et inscrites au Registraire des entreprises du Québec.
2. Elles ont leur siège social au Québec et leurs employés ou sous-traitants travaillent principalement à partir du Québec.
3. Elles ne sont pas détenues dans une proportion de 50 % ou plus par d'autres entreprises ou organismes existants.
4. Elles sont dans la phase de démarrage et n'ont pas effectué de ventes significatives.
5. Elles possèdent les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle de leur produit ou service.
6. Elles reçoivent actuellement le soutien d'un incubateur ou d'un accélérateur d'entreprises qui bénéficient de l'appui du Ministère par l'entremise de Startup Québec ou du Programme d'aide à l'entrepreneuriat.

Requis du dépôt de la demande (voir le guide page 8 pour les dates de dépôt) :

- Le formulaire doit être rempli et signé par Ton Équipier et la startup
- Un descriptif du projet
- Une copie de l'entente de collaboration entre l'entreprise et la startup
- La lettre de soutiens de l'incubateur ou de l'accélérateur qui accompagne la startup
- Dépôt du dossier par la startup à startups-innovation@economie.gouv.qc.ca

Pour plus d'informations concernant cette aide financière, consulter le [guide de présentation des demandes](#) puis remplir le [formulaire de demande d'aide financière 2021](#).

Fonds Écoleader

Pour : Les entreprises qui souhaitent engager des experts afin de les aider à mettre en place des pratiques écoresponsables ou à se préparer à l'acquisition de technologies propres dans le but d'accélérer votre passage à l'action.

Projets admissibles : Doit viser à adopter une ou plusieurs pratiques écoresponsables ou viser à préparer l'acquisition d'une ou plusieurs technologies propres. Les honoraires professionnels admissibles : services spécialisés, conception, documentation, études techniques et commerciales.

Montant : Maximum 30 000\$ pour les projets visant l'adoption de pratiques écoresponsables et de 50 000\$ pour les projets visant l'adoption de technologies propres. Ne peut excéder 50% des dépenses admissibles. La part de la contribution privée devra correspondre au moins à 25% du coût total des dépenses admissibles.

Critères d'admissibilité du requérant :

- Être une entreprise à but lucratif ou une entreprise d'économie sociale légalement constituée, enregistrée au Registraire des entreprises du Québec et incorporée en vertu d'une de ces lois :
 - Loi sur les compagnies, partie III; Loi sur les corporations canadiennes, partie II; Loi sur les coopératives;
- Avoir un établissement commercial au Québec.

Étapes à suivre pour le dépôt d'un projet par l'entreprise :

1. [Téléchargez la trousse](#) pour obtenir tous les documents requis.
2. Consultez le Guide du demandeur – Volet 1 pour connaître les critères d'admissibilité et les dépenses admissibles.
3. Vérifiez si l'expert avec lequel vous souhaitez travailler est inscrit au [Répertoire d'experts](#) du Fonds Écoleader.
4. *Si ce n'est pas le cas, l'expert doit s'inscrire au répertoire AVANT le dépôt de la demande.*
5. **Demandez à l'expert de vous fournir une soumission.**
6. *Transmettez à l'expert le document **Réalisation d'une soumission dans le cadre du Fonds Écoleader**, afin de s'assurer que sa soumission contienne tous les renseignements nécessaires.*
7. **Remplissez le formulaire de demande d'aide financière** et assurez-vous de réunir **tous les documents requis (voir la page 10 du guide, en outre il faut la soumission de l'entreprise experte, la résolution du conseil d'administration de votre entreprise, les informations financières expliquées à la page 10 du guide ainsi que les lettres de confirmation de financement)**. Au besoin, utilisez les modèles de lettres proposés (p. ex. : Lettre d'engagement des entreprises participantes).
8. *Une demande incomplète peut entraîner des délais dans l'analyse du projet.*
9. Envoyez votre demande et les documents annexés à l'adresse info@fondsecoleader.ca
10. Pour plus d'informations concernant cette aide financière, consultez le guide du demandeur qui se trouve dans [la trousse](#), puis remplissez le formulaire de demande d'aide financière 2021 qui se retrouve au même endroit.

Service d'accompagnement Momentum

Pour : Jeunes entreprises innovantes afin d'offrir de l'accompagnement intensif et sur mesure pour aider les jeunes entreprises innovantes en phase de commercialisation à passer rapidement en croissance.

Montant : Sous forme de parcours-entreprise d'une valeur allant jusqu'à 75 000\$ (250-400 heures d'accompagnement). Valeur des services réduits de 15-20% selon la maturité de l'entreprise.

Apport intensif et abordable en coaching et en expertise qui générera :

- L'augmentation des compétences entrepreneuriales
- Le développement du réseau de pairs et de coachs et experts d'élite
- L'infusion d'argent neuf (ventes, financement et investissements)

Critères d'admissibilité :

1. Entreprises dont le siège social est au Québec
2. Dotées d'un modèle d'affaires établi, fondé sur un produit ou un service novateur
3. À fort potentiel de croissance (modèle d'affaire avec un potentiel d'échelle)
4. Détenant une validation de marché crédible (ventes, précommandes, entente avec au moins un client, etc.)
5. En début de commercialisation (chiffre d'affaires de 2 000 000\$ ou moins)
6. Comptant au moins 2 co fondateurs ou employés à temps plein

Pour recevoir de l'accompagnement :

Les entreprises accompagnées par un incubateur, accélérateur ou organisme de soutien sont invitées à communiquer avec leur accompagnateur pour faire part de leur intérêt envers le service et entamer les démarches.

Les entreprises qui ne sont pas actuellement accompagnées, ou dont l'accompagnateur n'est pas partenaire du projet, peuvent [remplir le formulaire d'admissibilité](#), et l'équipe MAIN fera un suivi au lancement du projet en mai 2021. Si elles sont jugées admissibles, elles seront ensuite mises en contact avec un accélérateur-relayeur du projet pour développer leur candidature.

Pour plus d'informations visiter [leur site internet](#).

Bons d'incubation

Pour : Entreprises en démarrage ou qui intègre un pivot à leur modèle d'affaire dans le but d'appuyer les projets des entreprises québécoises innovantes en démarrage qui ont des besoins en matière d'encadrement des affaires ou de commercialisation.

Montant : Subvention maximum de 60 000\$ pour la période de réalisation du projet (max 12 mois) pour un projet d'intégration d'un pivot au modèle d'affaires, dans le contexte de la pandémie ou d'un projet en sciences de la vie. Maximum 40 000\$ pour tout autre projet. L'aide financière prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 75 % des dépenses admissibles présentées dans l'offre de services.

Projets admissibles : Le projet d'incubation doit correspondre à des services spécialisés d'accompagnement d'une jeune entreprise innovante à fort potentiel de croissance.

Types de services finançables :

- L'élaboration d'un plan de développement de la technologie
- L'accompagnement pour les aspects réglementaires
- L'élaboration d'une stratégie de ventes ou d'un plan de commercialisation
- L'accompagnement pour l'intégration d'un pivot dans le modèle d'affaires ou l'offre de services

Critères d'admissibilité des startups :

1. Être légalement constituée selon les lois fédérales ou québécoises en vigueur et inscrite au Registraire des entreprises du Québec depuis moins de cinq ans;
2. Ne pas être détenue dans une proportion de 50 % ou plus par d'autres entreprises ou organismes existants;
3. Ne pas avoir été créée dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension d'activités préexistantes ou d'une reprise de telles activités;
4. Être en démarrage (en phase de préfinancement);
5. Posséder les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle de son produit ou de son procédé, le cas échéant;
6. Développer un produit ou un procédé qui nécessitera des travaux de recherche et développement réalisés en tout ou en partie par l'entreprise;
7. Ne pas avoir effectué de ventes, si ce n'est des ventes de validation d'un produit ou procédé.

Requis pour le dépôt de la demande :

- **La startup doit faire partie à temps plein d'un accélérateur ou d'un incubateur au moment du dépôt**
- **Remplir et signer le formulaire de demande**
- **Joindre une offre de service ou les états financiers le cas échéant**
- **La startup doit transmettre la demande de subvention et les documents requis en version électronique (format Word ou PDF) à l'adresse courriel suivante : bon.incubation@economie.gouv.qc.ca.**

Pour plus d'informations concernant cette aide financière, consulter le [guide de présentation des demandes](#), puis remplir le [formulaire de demande d'aide financière 2021](#).

StartAéro 360°

Pour : Les startups et PME qui désirent utiliser une plateforme de maillage pour favoriser l'intégration et la commercialisation des technologies de rupture dans la chaîne d'approvisionnement aérospatiale. Permet une visibilité accrue aux joueurs de l'industrie du Québec tant ici qu'à l'international, en mettant en lumière les compétences, les atouts, le savoir-faire et l'expertise du Québec en nouvelles technologies dans le domaine de l'aérospatiale.

Permet : L'utilisation d'un outil qui facilite le maillage, la mise en valeur des entreprises québécoises et l'accès aux besoins du marché. Donne aussi accès à un réseau de partenaires experts constamment en évolution et à un accompagnement stratégique.

Montant : Les projets proposés peuvent représenter un montant de dépenses admissibles jusqu'à 40 000\$ (d'autres conditions s'appliquent) supportées à 75% par l'initiative.

Projets admissibles : Les membres de l'initiative peuvent déposer des demandes de projets qui visent à la commercialisation de leur solution technologique.

Types de services finançables :

- Aide au développement du plan d'affaires
- Développement du démonstrateur industriel pour répondre aux besoins du client
- Aide à la rédaction de la proposition
- Aide à la commercialisation : conseils légaux, en image

Critères d'admissibilité des startups ou PME :

1. Présenter le critère innovant de leur solution
2. Avoir moins de 250 employés
3. Avoir un Numéro d'Entreprise du Québec (NEQ)
4. Avoir un contenu québécois significatif :
 - a. Des activités de production ou de développement présentes sur le territoire (pour exemple une équipe de plus de 10 personnes s'il s'agit d'une sous-entité d'une entité hors Québec)
 - b. Un partenariat avec une entreprise québécoise doit déjà avoir été établi
5. Indiquer le niveau de maturité technologique de la solution présentée : un niveau entre 7 et 9 sera demandé
6. S'acquitter des frais d'entrée uniques de 900\$+taxes (adhésion valide jusqu'à la fin du programme 2022)

Pour plus d'informations, contacter sbibeau@tonequipier.com ou visiter le [site internet](#). Pour adhérer au programme vous devez contacter sbibeau@tonequipier.com

Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE)

Pour : Entreprises québécoises qui souhaitent être mieux préparées à exporter ou renforcer leur capacité à exporter; ou qui souhaite consolider et diversifier leurs marchés hors Québec.

Montant : Contribution non remboursable pouvant atteindre jusqu'à 40% des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 80 000\$ répartis sur une période maximale de 12 mois. Le cumul des aides gouvernementales ne peut être supérieur à 50% des dépenses totales du projet. Le projet d'entreprise doit comprendre des dépenses admissibles totalisant au moins 15 000\$.

Clientèles admissibles:

1. Les entreprises à but lucratif légalement constituées au Québec ou au Canada et ayant un établissement au Québec. Cela inclut les entreprises de l'économie sociale et les coopératives non financières.
2. Les entreprises exerçant des activités dans l'un des secteurs suivants :
 - a. secteur manufacturier,
 - b. secteur du commerce de détail et du commerce de gros – distribution,
 - c. secteur tertiaire moteur

Requis pour obtenir l'aide financière :

- Remplir le formulaire de demande et fournir tous les renseignements obligatoires nécessaires au traitement de la demande. Notez que :
 - des données financières provenant des états financiers audités et, le cas échéant, consolidés de votre entreprise des trois dernières années seront demandées;
 - toute absence de réponse et tout refus de répondre à une question ou de transmettre un document requis peut entraîner le rejet de votre demande.
- Fournir les autres documents requis selon la nature de son projet. À titre d'exemple, ces documents pourraient être le curriculum vitæ du candidat à l'embauche d'un spécialiste en développement de marchés, ou la copie d'une offre de service.
- Rédiger en français le formulaire de demande et les documents en appui à la demande, conformément aux dispositions de la Charte de la langue française, à l'exception :
 - de documents de sources hors Québec;
 - de copies de correspondances.
- Détenir un certificat de francisation ou être en voie de l'obtenir, si elle compte 50 employés ou plus, afin de respecter les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11, art. 135 à 154).
- S'engager à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et liberté de la personne (RLRQ, chapitre C-12), si elle compte plus de 100 employés et que l'aide financière attribuée est de 100 000 \$ ou plus, car l'entreprise est alors assujettie au programme d'obligation contractuelle.
- Avoir des comportements d'ordre éthique non susceptibles de ternir, même par association, l'image d'intégrité et de probité d'Investissement Québec.

Pour effectuer une demande, s'inscrire au [portail clients](#) et consulter [la page comment inscrire une entreprise à clicSÉQR](#) pour ouvrir votre compte.

Voir [la page suivante](#) pour connaître les critères d'admission, les activités et dépenses admissibles, les caractéristiques de l'aide financière, ainsi que les critères d'analyse et les conditions relatives à cette aide.

CanExport PME

Pour : Les petites et moyennes entreprises qui désirent réaliser des activités de commercialisation et d'exportation dans le but de promouvoir l'exportation de vos produits et services sur les marchés internationaux ou vous avez peu de ventes ou n'en avez aucune.

Montant : L'aide financière est offerte sous forme de partage des coûts entre le bénéficiaire et CanExport PME. Le demandeur peut présenter un budget d'une valeur allant jusqu'à 100 000 \$; le budget minimum doit être établi à 20 000 \$. Jusqu'à 75% des coûts admissibles. Maximum 75 000\$ par projet. Le demandeur est responsable de 25% des coûts de projet (les contributions en espèces ne sont pas acceptées).

Projets admissibles : Le projet d'incubation doit correspondre à des services spécialisés d'accompagnement d'une jeune entreprise innovante à fort potentiel de croissance.

Activités soutenues :

- Conseil d'experts en commerce
- Collecte de renseignements sur le marché
- Participation à des foires commerciales, activités de réseautage ou conférences virtuelles

Critères d'admissibilité des entreprises :

1. Être une entreprise à but lucratif
2. Être une personne morale constituée en société, une société à responsabilité limitée ou une coopérative au Canada
3. Avoir un numéro d'identification d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada (ARC)
4. Avoir moins de 500 employés équivalents à temps plein (ETP) (voir comment le calculer dans le guide)
5. Avoir déclaré des recettes annuelles de 100 000\$ à 100 millions \$ au Canada au cours de son dernier exercice financier

* Les entreprises qui n'ont pas de numéro d'entreprise de l'ARC parce qu'elles sont enregistrées sur les terres de réserves des Premières Nations doivent écrire à CanExportPME@international.gc.ca pour être admis au programme.

Requis pour le dépôt de la demande :

- Doit être fait par l'entreprise qui souhaite obtenir des services via le [portail en ligne](#)
- Consulter [le guide ici](#) et suivez [les informations ici](#) pour présenter votre demande via le portail en ligne

PME MTL

Pour : Les entreprises innovantes à Montréal qui souhaitent démarrer, développer ou faire croître. Le but est de soutenir financièrement les entreprises nouvelles et existantes dans la validation et l'optimisation de leur stratégie de commercialisation.

Secteurs d'interventions spécifiques : Industries créatives et culturelles, bioalimentaire, industrie numérique, technologies propres et sciences de la vie et technologie de la santé.

Types de financement :

- **Fonds d'investissement qui soutient la commercialisation des innovations :** Prêt maximal de 150 000\$ et subvention maximale de 25 000\$ (elle ne doit pas dépasser 25% du coût total du projet). Assurer une mise de fonds d'au moins 20% du coût total du projet.
 - **Il faut contacter votre pôle de service afin d'être accompagné par un conseiller tout au long du processus. (Vous pouvez trouver et sélectionner votre pôle à partir du lien précédent)**

Critères d'admission : Pour être admissible à un prêt ou une subvention du fonds d'aide à la commercialisation, une entreprise ou ses dirigeants doivent respecter les conditions suivantes :

1. Avoir la citoyenneté canadienne, être résident permanent ou détenir un certificat de sélection du Québec (CSQ)
 2. Être légalement constituée en personne morale et dûment immatriculée au Registre des entreprises du Québec (REQ)
 3. Avoir son établissement d'affaires à Montréal et avoir son siège social au Québec
 4. Présenter un plan d'affaires ou un sommaire de projet, des états financiers à jour ou prévisionnels ainsi que tout autre document jugé pertinent
 5. Assurer une mise de fonds d'au moins 20 % du coût total du projet pour une entreprise en phase de prédémarrage et au moins 15 % du coût total du projet pour une entreprise en démarrage ou en croissance dans le cas d'un prêt et 20 % pour la subvention
- **Fonds Accélérateurs et incubateurs universitaires :** Subvention de 20 000\$ maximum. Avoir moins de 5 ans d'existence et assurer une mise de fonds d'au moins 10% du coût total du projet.
 - **Pour profiter de ce fonds, vous devez participer à [l'appel de projets](#). Le demandeur doit fournir plusieurs documents et plus de son dépôt de candidature.**

Critères d'admission: Pour être admissible à une subvention du Fonds Accélérateurs et incubateurs universitaires, une entreprise ou ses dirigeants doivent respecter les conditions suivantes :

1. Avoir la citoyenneté canadienne, être résident permanent ou détenir un certificat de sélection du Québec (CSQ)
2. Être légalement constituée en personne morale et dûment immatriculée au Registre des entreprises du Québec (REQ)
3. Avoir son établissement d'affaires à Montréal et avoir son siège social au Québec
4. Présenter un plan d'affaires ou un sommaire de projet, des états financiers à jour ou prévisionnels ainsi que tout autre document jugé pertinent
5. Être soutenu par un accélérateur ou un incubateur universitaire et fournir une preuve d'admission au sein de l'incubateur
6. Exploiter une entreprise ayant moins de 5 ans d'existence
7. Assurer une mise de fonds d'au moins 10 % du coût total du projet

Développement économique locaux (SADC-CAE)

Pour : Les entreprises qui désirent démarrer ou faire croître leur entreprise.

Objectif : Vous accompagner dans le développement et la mise en œuvre de vos stratégies d'entreprises qui touchent l'innovation puis l'intégration des technologies de l'information et de la vente en ligne.

Montant : Jusqu'à 90% des honoraires sont financés en plus de mettre les entreprises en contact avec les ressources spécialisées dans le programme de soutien aux petites entreprises. Pour les financements spécialisés, il est adapté à vos besoins et les prêts varient d'une région à l'autre.

Pour obtenir du financement vous devez trouver le SADC ou CAE de votre région sur [cette page](#), puis le contacter pour voir les options de financement pour votre entreprise et comprendre comment ça fonctionne.